



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 20 juin 2022
à 10 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03 Période de questions du public
- 10.04 Période de questions des membres du conseil

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2022.

40 – Réglementation

- 40.01 Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs (Programme d'achat d'équipements sportifs) - Règlement 0822-002.
- 40.02 Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0822-001.
- 40.03 Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique) - Règlement 0822-003.

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1227593013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2022.

IL EST RECOMMANDÉ:

de verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2022;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-06-16 11:40

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227593013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour l'année 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

Un contrat de fourniture de services a été conclu avec le Complexe sportif Saint-Raphaël et adopté par le conseil d'arrondissement le 27 février 2007 pour une durée de 20 ans. Le conseil d'arrondissement a ensuite adopté une nouvelle résolution lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017 afin de prolonger l'entente de dix (10) ans, repoussant son échéance à 2037. Chaque année depuis 2007, l'arrondissement doit verser un montant d'argent mensuel pour la location de glace et salles. Pour l'année 2021, le conseil a autorisé le paiement des factures du Complexe sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2022 à juin 2023, pour un montant mensuel de 65 283,89 \$ taxes incluses (783 406,73 \$ annuellement).

De plus, en 2017, 2018 et 2019, des versements de 32 000\$ ont été effectués afin de consolider la situation financière du Complexe sportif Saint-Raphaël suite aux travaux de réfection du système de réfrigération de l'aréna du CSSR.

Pour l'année 2020, en plus d'apporter un soutien dans la consolidation de sa situation financière, l'arrondissement convient de deux projets à réaliser. Le premier projet est la formation d'un comité conjoint formé de deux représentants de l'arrondissement et de deux représentants de l'organisme afin de revoir l'ensemble des documents de suivi de la convention de partenariat principale. Le second projet sera une augmentation de la visibilité de l'arrondissement. Au total en 2020, 128 000 \$ ont été versés afin de soutenir l'organisme financièrement suite aux travaux de réfection du système de réfrigération réalisés en 2016.

Lors de la réunion de la Commission de l'administration et des priorités (CAP) du 19 mai 2021, on constate que les sommes versées pour soutenir l'organisme dans le paiement du système de réfrigération sont complètes. Pour l'année 2021, à la demande des élus, un montant de 32 000\$ est versé afin de soutenir le Complexe sportif dans sa gestion annuelle du bâtiment, que ce soit des travaux de rénovation, des dépenses courantes ou toute autre dépense nécessaire pour le maintien de l'actif et assurer la santé financière de l'organisme.

Maintenant, à la demande des élus, un versement de 32 000\$ est fait au CSSR pour l'année financière 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 28138 - De verser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe sportif Saint-Raphaël pour l'année 2021. (GDD 1217593013)
CA20 28120 - D'autoriser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe sportif Saint-Raphaël pour l'année 2020. (GDD 1207593012)
CA19 28 128
CA18 28 098
CA17 280121
CA16 280243

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe Sportif Saint-Raphaël pour l'année 2022.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation:

2408.0010000.301104.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000 32 000,00 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens (Louise FRÉCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Jonathan ST-LOUIS, 16 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla KALLOUS
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-06-14

Geneviève LAPOSTOLLE
Régisseur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (île bizard-
outremont)



Dossier # : 1227146011

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs (Programme d'achat d'équipements sportifs) - Règlement 0822-002.

Avis de motion est donné par _____, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0822-002 intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs" (Programme d'équipements sportifs), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-06-16 14:38

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1227146011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs (Programme d'achat d'équipements sportifs) - Règlement 0822-002.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 250 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations pour permettre l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0822-002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 28 070 - Règlement autorisant un emprunt de 50 000\$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs de divers terrains sportifs - Règlement 0819-002 (dossier 1192714002).

CA21 28 317 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (dossier 1210364014) .

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale (parapluie) d'une valeur de 250 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations planifiées au PDI 2022-2024.

L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour les acquisitions et réparations d'équipements sportifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissement nets: 250 000 \$

Pour les 3 premières années du PDI, le programme d'achats d'équipements sportifs sera réparti comme suit (en milliers de dollars) :

Projet Investi	Sous-projet Investi	Intitulé du projet	2022	2023	2024	Report	TOTAL
35506	22 36506 010	Programme d'achats d'équipements sportifs	-	60	-	190	250

L'adoption de ce présent règlement d'emprunt de 250 000 \$ servira à financer l'acquisition et la réparation d'équipements pour divers terrains sportifs.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

MONTREAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement : **CA extra en juin 2022**;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement : **5 juillet 2022**;
- Avis public procédure d'enregistrement des PVH : **juillet 2022**;
- Tenue de registre : **mi-juillet ou fin juillet 2022 (2 jours)**;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : **6 septembre 2022**;
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH) : **Délai 6-8 semaines**;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane FELHANE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-26

Jonathan ST-LOUIS
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)



Dossier # : 1227146012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0822-001.

Avis de motion est donné par _____, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0822-001 intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière), lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-06-16 14:38

Signataire : Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227146012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 3 500 000 \$ pour financer les travaux de réfection routière (Programme de réfection routière) - Règlement 0822-001.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 500 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations pour réaliser le programme de réfection routière de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0822-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 28 044 - Règlement autorisant un emprunt de 3 667 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière - Règlement 0820-001 (PTI 2020-2021-2022) (dossier 1202714001).

CA21 28 317 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (dossier 1210364014) .

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale (parapluie) d'une valeur de 3 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations planifiés au PDI 2022-2024.

L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats pour les travaux de réfection routière découlant de la programmation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :
Investissement nets: 3 500 000 \$

Pour les 3 premières années du PDI, le programme de réfection routière sera réparti comme suit (en milliers de dollars) :

Projet Investi	Sous-projet Investi	Intitulé du projet	2022	2023	2024	Report	TOTAL
55706	22 55706 010	Programme de réfection routière	627	1 432	1 162	279	3 500

L'adoption de ce présent règlement d'emprunt de 3 500 000 \$ servira à financer le programme de réfection routière.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans

MONTREAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement : **CA extra en juin 2022**;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement : **5 juillet 2022**;
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH) : **Délai 6-8 semaines**;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane FELHANE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-26

Jonathan ST-LOUIS
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)



Dossier # : 1227146013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique) - Règlement 0822-003.

Avis de motion est donné par _____, de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement 0822-003 intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique)", lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2022-06-16 14:37

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1227146013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des services administratifs_des communications et des relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques (Programme de développement informatique) - Règlement 0822-003.

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 500 000 \$ dans le cadre du programme décennal d'immobilisations pour permettre l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Règlement numéro 0822-003.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 28 073 - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0819-005 (dossier 1192714005).
CA21 28 317 - Approuver le budget incluant la liste des projets du programme d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal (dossier 1210364014) .

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement à portée globale (parapluie) d'une valeur de 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements dans le cadre du programme de développement informatique.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations planifiées au PDI 2022-2024.
L'approbation du règlement d'emprunt permettra d'enclencher le processus d'appels d'offres et par la suite de procéder à l'octroi de contrats d'acquisition et remplacement d'équipements nécessaires à la mise à niveau de son parc informatique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :
Investissement nets: 500 000 \$

Pour les 3 premières années du PDI, le programme de développement informatique sera réparti comme suit (en milliers de dollars) :

Projet Investi	Sous-projet Investi	Intitulé du projet	2022	2023	2024	Report	TOTAL
68606	22 68606 010	Programme de développement informatique	-	60	-	440	500

L'adoption de ce présent règlement d'emprunt de 500 000 \$ servira à financer l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement au conseil d'arrondissement : **CA extra en juin 2022**;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement : **5 juillet 2022**;
- Avis public procédure d'enregistrement des PVH : **juillet 2022**;
- Tenue de registre : **mi-juillet ou fin juillet 2022 (2 jours)**;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : **6 septembre 2022**;
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'habitation (MAMH) : **Délai 6-8 semaines**;
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane FELHANE
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-05-26

Jonathan ST-LOUIS
chef de division - ressources financières et
matérielles (arrondissement)